



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 mars 2020
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 26 février 2020, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je souhaite vous faire part des observations qu'inspire à la République arabe syrienne le soixante-cinquième rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions [2139 \(2014\)](#), [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#), [2401 \(2018\)](#) et [2449 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité (S/2020/141).

Le Gouvernement regrette une fois de plus que les auteurs des rapports du Secrétaire général et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires poursuivent une démarche à motivation politique hostile à la République arabe syrienne et à ses institutions, étant donné qu'ils continuent de commettre les mêmes erreurs, dépassant largement leur mandat, et de faire délibérément abstraction des préoccupations qu'elle a exprimées et des observations qu'elle a formulées au sujet des rapports antérieurs.

Avec la publication du soixante-cinquième rapport sur la situation humanitaire en Syrie, les auteurs devraient répondre aux questions suivantes : pourquoi ferment-ils délibérément les yeux sur la cause réelle des souffrances des Syriens, à savoir les agissements des groupes terroristes armés ? Pourquoi portent-ils des accusations mensongères contre le Gouvernement syrien qui faillirait à ses devoirs et ne satisferait pas les besoins des civils ? Pourquoi utilisent-ils le rapport comme moyen de détourner l'attention des mesures prises par la République arabe syrienne et ses alliés pour combattre le terrorisme et comme tribune pour vanter les mérites des politiques et programmes de certains membres du Conseil et de leurs supplétifs dans la région afin de discréditer l'ONU dans son ensemble ? Pourquoi font-ils abstraction de l'action menée par le Gouvernement syrien pour acheminer une aide humanitaire à des millions de personnes qui en ont besoin ? Pourquoi occultent-ils les crimes commis contre des civils par des groupes terroristes armés et les forces du régime turc et les destructions délibérées d'infrastructures civiles ? Pourquoi se laissent-ils emporter par les campagnes fébriles de certains pays occidentaux au sujet de la situation dans un secteur donné en Syrie, la dernière en date étant celle dans la province d'Edleb ? Pourquoi répandent-ils des informations erronées selon lesquelles l'Armée arabe syrienne et ses alliés bombardent des cibles et des installations civiles dans la province d'Edleb ? Et pourquoi tout ceci se produit alors que l'Armée arabe syrienne gagne du terrain face aux groupes terroristes armés ?



Le Gouvernement arabe souhaite, une fois de plus, appeler l'attention sur les points suivants :

1. La ville d'Edleb et quelques zones environnantes sont contrôlées par l'Organisation de libération du Levant, autrement dit, le Front el-Nosra, qui est inscrit sur la Liste tenue par le Conseil de sécurité des entités et organisations terroristes, en tant que branche d'Al-Qaida en Syrie.

2. Ce groupe terroriste a mis à profit le non-respect par le régime turc des obligations que lui imposent l'accord de désescalade et les mémorandums d'accord d'Astana et de Sotchi pour prendre le contrôle de la province d'Edleb et commettre des crimes indicibles contre sa population.

3. L'Armée arabe syrienne et ses alliés mènent des opérations à la suite des crimes systématiques perpétrés par l'Organisation de libération du Levant contre des civils dans la ville et les villages environnants.

4. L'Organisation de libération du Levant terroriste, qui contrôle la ville d'Edleb compte, parmi ses rangs, des dizaines de milliers de combattants terroristes étrangers envoyés dans mon pays par des gouvernements d'États du monde entier, qui refusent de les réintégrer et qui avalisent leur transfert par le régime d'Erdoğan en Turquie et dans des régions de la Corne de l'Afrique.

5. L'Organisation de libération du Levant utilise des centaines de milliers de civils dans la ville d'Edleb comme boucliers humains, commet des crimes odieux et sème la mort et la destruction. Elle a fait mainmise sur des installations civiles, y compris des écoles et des hôpitaux, et les a transformés en casernes militaires et en centres de détention, de torture et de meurtre, contre quiconque s'oppose à son idéologie takfiriste extrémiste. Il a été prouvé qu'elle avait confisqué la majeure partie de l'aide humanitaire qui parvient dans cette province, y compris celle acheminée à travers la frontière, en application de la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité.

6. Les crimes commis par cette organisation terroriste, loin de se limiter aux secteurs qu'elle contrôle, s'étendent à d'autres, où elle a soumis les populations des villages et des villes environnants à des pilonnages indiscriminés qui ont fait des dizaines de morts parmi les civils, en majorité des femmes et des enfants.

7. Le Gouvernement syrien est soucieux de préserver la vie des habitants et fait tout ce qui est en son pouvoir pour garantir leur sécurité.

8. Le Gouvernement syrien exerce son droit souverain et constitutionnel de défendre son territoire et son peuple, qui est garanti par le droit international et inscrit dans la Charte des Nations Unies et dans toute une série de résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme.

9. Le Gouvernement syrien souligne une fois de plus que pour mettre fin aux souffrances de son peuple, il faut renoncer à l'hypocrisie et à la politisation, cesser d'investir dans le terrorisme et s'employer à tout le moins à acheminer une aide humanitaire aux personnes touchées par les agissements des groupes terroristes armés et par les actes d'agression du régime turc.

La Syrie regrette que les auteurs du rapport, à la suite des directives données par des pays d'Occident, fassent à tort la promotion de l'aide livrée à travers la frontière, dont l'inefficacité a été démontrée et dont l'acheminement aux personnes dans le besoin ne peut être garanti. Elle rappelle à cet égard qu'elle a accepté le transport de l'aide à travers les lignes de conflit aux personnes démunies, à condition qu'elle parvienne effectivement à celles qui ont besoin d'une assistance et ne tombe pas aux mains de groupes terroristes armés ou d'organisations politiques illégales, et qu'elle

soit distribuée sous la supervision des autorités syriennes, du Croissant-Rouge arabe syrien et des partenaires des organismes compétents des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**
